



Assemblée générale

Distr. générale
7 mai 2001
Français
Original: anglais

Processus consultatif officiel ouvert à tous, établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/33 afin de l'aider à examiner chaque année l'évolution des affaires maritimes

Deuxième réunion
7-11 mai 2001

Organisation des travaux et ordre du jour annoté

La 1^{re} séance plénière de la deuxième Réunion du processus consultatif officiel ouvert à tous, établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/33 afin de l'aider à examiner chaque année l'évolution des affaires maritimes, a adopté, le 7 mai 2001, l'organisation de ses travaux et l'ordre du jour annoté figurant dans les annexes I et II du document A/AC.259/L.2, avec les modifications ci-après :

a) *Lire comme suit* toute référence au processus consultatif dans le document :

« Processus consultatif officiel ouvert à tous, établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/33 afin de l'aider à examiner chaque année l'évolution des affaires maritimes »;

b) *Lire comme suit* le paragraphe 10 du document :

« 10. Le rapport de la deuxième Réunion comprendra :

a) Une liste :

i) Des questions à soumettre à l'Assemblée générale pour examen;

ii) Des éléments qui ont trait à ces questions devant être proposés à l'Assemblée générale pour examen,

eu égard aux résolutions que l'Assemblée a adoptées au titre du point de son ordre du jour intitulé "Les océans et le droit de la mer" »;

c) Au paragraphe 27, *lire comme suit* l'avant-dernière phrase :

« D'autres sont étroitement liés aux questions auxquelles l'Assemblée générale, dans ses résolutions 55/7 et 55/8, a donné la priorité : pêche et pollution et dégradation du milieu marin dues aux activités terrestres. »;

d) Au paragraphe 30, *lire comme suit* la dernière phrase :

« Considérant que l'Assemblée générale, dans ses résolutions 55/7 et 55/8, a donné la priorité à la pêche et aux répercussions des activités terrestres sur les océans, quelles sont les questions qu'il y a lieu de continuer à étudier pour promouvoir l'application des dispositions de ces résolutions? »
